

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX Le JEUDI 17 MARS à 18h30
Date de convocation : 11/03/2022 Date d'affichage : 21/03/2022	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, M. LASKRI, M. PEREZ, M. VALTON, Mme REMION, Mme MICHEL, Mme GOUSSON, Absents excusés : Mme GUILLEMIN-LANNE donne pouvoir à Mme SADOE, M. JOUIN donne pouvoir à Mme MICHEL, M. THIRANT
	Secrétaire de séance : M. LASKRI

La séance est ouverte à 18h35 - **Secrétaire de séance : M. LASKRI.**

Monsieur le Maire accueille Madame Andrine VIDOU – Secrétaire de Mairie, en remplacement de Madame Natacha COMTE actuellement en arrêt maladie.

M. le Maire informe de deux pouvoirs :
Mme GUILLEMIN-LANNE à Mme SADOE
Monsieur JOUIN à Mme MICHEL

Ordre du jour du Conseil Municipal du Jeudi 17 mars 2022 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2022
2. Approbation du compte de gestion 2021
3. Approbation du compte administratif 2021
4. Affectation des résultats 2021
5. Approbation du rapport de la CLECT 2022 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
6. Décisions prises par le Maire
7. Urbanisme
8. Travaux
9. Conseil départemental
10. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines
11. Syndicats intercommunaux
12. Informations diverses

1. Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 07 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2021 - Délibération N°20220317/03

Le Maire présente le compte de gestion 2021,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de gestion 2021 du SGC Rambouillet qui fait apparaître les résultats suivants :

- **En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement :	- 269 897,00 €	
Recettes de fonctionnement :	+ 406 349,76 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		+ 136 452,76 €
Report en fonctionnement n-1	+ 151 236,54 €	
Soit un résultat à fin 2021 de	+ 287 689,30 €	

- **En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	- 583 274,91 €	
Recettes d'investissement :	+ 634 887,39 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		+ 51 612,48 €
Report en investissement n-1	- 132 610,86 €	
Soit un résultat à fin 2021 de	- 80 998,38 €	

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -Délibération N° 20220317/04

M. le Maire étant sorti de la salle, Mme SADOE présente le Compte administratif 2021 de la commune, dont les chiffres sont identiques au Compte de gestion du SGC Rambouillet, soit :

- **En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement :	- 269 897,00 €	
Recettes de fonctionnement :	+ 406 349,76 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		+ 136 452,76 €
Report en fonctionnement n-1	+ 151 236,54 €	
Soit un résultat à fin 2021 de	+ 287 689,30 €	

- **En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	- 583 274,91 €	
Recettes d'investissement :	+ 634 887,39 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		+ 51 612,48 €
Report en investissement n-1	- 132 610,86 €	
Soit un résultat à fin 2021 de	- 80 998,38 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le Compte administratif 2021.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 – Délibération N° 20220317/05

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le Compte administratif 2021 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement Excédent de clôture	+ 287 689,30 €
- Section d'Investissement Déficit de clôture	- 80 998,38 €

Montant des Restes à réaliser en investissement pour 2021 :

Dépenses : 283 440,43 €

Recettes : 346 422,79 €

M. le Maire propose au Conseil municipal d'affecter

En section d'Investissement à l'article 1068 :

+ 283 440,43 € - 346 422,79 € + 80 998,38 € = 18 016,02 €

En section de Fonctionnement à l'article 002

+ 287 689,30 € - 18 016,02 € = 269 673,28 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES – Délibération N° 20220317/06

Par délibération n°22-002 en date du 9 février 2022, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 22-002 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 09/02/2022

Article 1 : APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

6. Décisions prises par Le Maire

Arrêté 2021/32 : route départementale RD13, route de Chevreuse, il est instauré une limitation permanente de vitesse à 30km/h sur toute la section de la route départementale RD13 comprise entre l'entrée d'agglomération « MAREIL-LE-GUYON » et le carrefour RD191 / RD13.

Arrêté 2021/33 : Du 10 janvier au 09 février 2022 inclus, la circulation sera limitée à 30 km/h, en alternat et interdiction de stationner au 16 route de Chevreuse.

Arrêté 2022/01 : Travaux sur mur Privatif, 8 route de Montfort, secteur RD13 en agglomération, du 10 au 21 janvier 2022 inclus, des travaux de dépose et mise en sécurité du mur privatif.

Arrêté 2022/02 : la circulation routière sur la route départementale RD191 s'effectuera sur une seule voie entre le square de la Liberté et l'arrêt de bus scolaire dénommé « La Place ». Des feux de signalisation réguleront la circulation à l'alternat jusqu'au 31/03/2022.

Arrêté 2022/03 : Le lundi 14 mars 2022, de 10h à 15h sur la route départementale RD191, la circulation routière sera interdite à tous véhicules dans les deux sens entre la place du Château et le monument aux Morts.

7. Urbanisme

- ❖ Difficile mise en exploitation des procédures dématérialisées des Autorisations du Droit des Sols (ADS). Après deux mois d'expérimentation, simplification et gain de productivité ne sont pas au rendez-vous pour la commune ; également quelques difficultés du côté des pétitionnaires.

- ❖ Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 17 décembre 2021.

8. Travaux

- ❖ **Rénovation des deux logements communaux** : Etude en cours avec Enedis quant à fournir des raccordements électriques distincts pour chacun des logements et des communs. La mise en location de ces logements, via une agence immobilière, interviendra lorsque la difficulté mentionnée ci-dessus sera résolue.
- ❖ **Restauration de l'église** : les travaux portant sur la restauration de la charpente et de la couverture d'une part, les maçonneries et pierre de taille des façades nord et ouest d'autre part, se sont achevées le 09 mars 2022. Le chantier est définitivement replié depuis ce jour. La route départementale RD191 n'est plus sous le statut de restriction de circulation.
A compter de vendredi 18 mars, la cloche *Honorine* rythmera la vie de village en sonnant les Angélus d'une part et les heures de 07h à 19h d'autre part.
Les travaux de plâtrerie et badigeon des voûtes de la nef et du chœur débiteront début mai 2022.
- ❖ **Renouvellement des petits jeux** : Il reste à parfaire le pare-terre des petits jeux au square de la Liberté et à réinstaller un panneau « interdit aux chiens » sur le portillon d'accès.
- ❖ **Départementale de voiries 2020 – 2022** : Etude en cours avec le maître d'œuvre afin d'assurer le renforcement de la rue du Bout de l'eau pour la partie comprise entre la RD191 et le chemin de Méré, le parking « tennis » et l'allée conduisant aux logements communaux sont inclus dans cette étude. L'étude des aménagements du chemin du Gasoin pour la partie « urbanisée » comprise entre la RD13 (route de Montfort) et le début du chemin rural, est traitée avec le même maître d'œuvre.

9. Conseil départemental

Néant

10. Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY)

- ❖ **Conseil communautaire du 15 décembre 2021** : le Conseil communautaire décide d'engager la CCCY dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Par courrier du 27 janvier 2022, CCCY adresse la lettre d'intention qui s'y rapporte. Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination, pour les intercommunalités, de la transition énergétique dans les territoires (habitants, associations, collectivités locales, élus, entreprises...). Conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin, le PCAET comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.
- ❖ **Magazine** : le n°7 de février 2022 a été distribué dans les boîtes aux lettres des résidents CCCY, à la UNE : Le Domaine de Grignon.

11. Syndicats intercommunaux

Les syndicats auxquels la commune participe, procèdent actuellement aux débats d'orientation budgétaire puis aux votes de leurs budgets primitifs.

Quelques points spécifiques à mentionner :

SIEED : nouvelle organisation pour la gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2022,

- ❖ *Ordures ménagères*, bac vert et emballages *nouveau tri*, bac jaune : des difficultés de mise en place notamment dans le secteur « Cheval Mort ».
- ❖ *Déchets végétaux*, bac marron : ces nouveaux bacs de 240 litres ont été distribués courant de la semaine du 07 mars. Le jour de collecte, lors de la saison, est le jeudi, début de la collecte le 31 mars, fin de la saison semaine du 5 décembre 2022. Entre le 3 juillet et le 28 août, les collectes n'auront lieu que tous les 15 jours.
- ❖ *Les encombrants* : à compter de 2022, la collecte des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous. Chaque foyer bénéficie de deux collectes par an. Pour prendre rendez-vous sur le site : www.sieed.fr -> espaces -> espace particuliers ou téléphonez au 01 34 86 65 49.

SIARNC : par courrier du 21 février 2022, le syndicat transmet le rapport de phase 1 sur la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Ce même courrier annonce l'arrêt de l'étude à cette étape, ce qui est regrettable de l'avis du Maire.

SEY : courrier du 18 février 2022 informant que le SEY propose à tous ses membres d'exercer pour leur compte la compétence « Mobilité Propre IRVE » (infrastructure de recharge pour les véhicules électriques). Gratuité totale de l'équipement de notre collectivité en borne de recharge.

SILY : réunion du 15 février 2022. Après discussion, l'assemblée décide, à la majorité, de rejeter la demande de la commune d'Orgerus qui souhaitait quitter ce syndicat.

12. Informations diverses

- ❖ **Le Petit Mareillois n°12** : bulletins distribués dans les boîtes aux lettres des administrés courant de la semaine du 06 février.
- ❖ **Préfet des Yvelines** : courrier du 10 février 2022 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable, droit d'élire domicile auprès d'une commune ou à défaut d'un organisme agréé par le préfet de département. Souhait que l'ensemble des communes des Yvelines participent à l'effort de domiciliation qui constitue une obligation légale.
- ❖ **Dépôt de plainte** : effectué par M. le Maire le 21 février 2022 pour dépôt sauvage de végétaux, débris de démolition, gravats de plomberie. Ce dépôt, réalisé dans la journée du dimanche 20 février, bloquait totalement le passage sur la route du Pâtis au-delà du cimetière.
- ❖ **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : s'est réunie le jeudi 10 mars 2022.
- ❖ **Solidarité UKRAINE** : Samedi 12 mars 2022, la commune a sollicité l'ensemble des administrés pour l'opération "SOLIDARITE UKRAINE".
Ce sont 7m³ de produits qui ont été collectés en matériel de couchage, produits d'hygiène, produits de santé neufs, alimentation non périssable et divers (piles, bougies, lampes-torches, briquets...)
Merci à tous pour cet élan de solidarité et de générosité.
Merci aux administrés et à l'équipe municipale pour l'organisation et la gestion de la collecte.
Les dons sont collectés par le Conseil départemental des Yvelines pour être acheminés dans les pays limitrophes de l'Ukraine et être distribués aux réfugiés fuyants les combats.

- ❖ **Commission de contrôle de la liste électorale** : les délégués se réunissent ce vendredi 18 mars en mairie.
- ❖ **Elections présidentielles** : se tiendront les 10 et 24 avril 2022. Suite à la refonte de la liste électorale, les nouvelles cartes d'électeurs seront distribuées dans les boîtes aux lettres début avril.
- ❖ **Prochaine séance du Conseil municipal** : jeudi 14 avril à 18h00, vote du budget primitif 2022.

Tour de table

- ❖ P.Sadoc
 - **Opération Village propre** : le dimanche 20 mars. Rendez- vous à la maison du village à 9h autour d'un café / croissant, collecte de 09h30 à 11h30.
- ❖ L.Laskri
 - Nettoyage des archives** : 80% des documents à détruire sont traités.
- ❖ N.Michel
 - VMLG** :
 - Soirée Choucroute prévue le vendredi 01 avril à partir de 19h30 à la Maison du village, sur inscription.
 - Assemblée générale ordinaire le vendredi 08 avril à 19h00 à la Maison du village.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers Municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h02.